



I'm not robot



I am not robot!

Ces documents (pdf, doc, xls ou liens) Vous N'avez PAS de salariés ou vous N'employez PAS de salariés soumis à autorisation de travail? Je déclare avoir pris connaissance de l'article du code pénal (ci-dessous) Tout employeur établi hors de France qui détache des salariés sur le territoire français doit transmettre avant le début de son intervention en France une déclaration préalable de détachement ou une attestation de détachement à l'inspection du travail du lieu de réalisation de la prestation Dans le cas où cette situation changerait, la société s'engage lors du renouvellement des documents obligatoires imposé par l'article Ldu code du travail à déclarer ses Si le sous-traitant n'emploie aucun salarié étranger (hors EEE), il devra alors produire une attestation de non-emploi de salariés étrangers dans le cadre des articles L et D du Code du travail, dont la durée de validité est de six mois ses salariés étrangers dans les conditions établies par les articles D et L du code du travail. uilé. Atteste sur l'honneur que: La société n'emploie pas de salariés étrangers entrant dans le cadre des articles D et L du code du travail Atteste sur l'honneur que: La société n'emploie pas de salariés étrangers entrant dans le cadre des articles D et L du code du travail. Dans le cas où cette situation changerait, la société s'engage lors du renouvellement des documents obligatoires imposé par l'article Ldu code du travail déclarer ses salariés étrangers dans les conditions établies par les articles D et L du code du travail. rer ses salariés étrangers Pour comprendre l'attestation de non-emploi de travailleurs étrangers, il faut revenir à l'un des trois documents clés de l'obligation de vigilance du donneur d'ordres à l'égard de déclarer ses salariés étrangers dans les conditions établies par les articles D et L du code du travail. Vous devez compléter: **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**. La société n'emploie pas de salariés étrangers entrant dans le cadre des articles D et L du code du travail. (Non Cerfa n°* À utiliser par tout employeur, établi en France, souhaitant recruter un salarié étranger (hors UE, EEE et Suisse) résidant en France et ne disposant pas d'un Atteste sur l'honneur queLa société n'emploie pas de salariés étrangers entrant dans le cadre des articles D et L du code du travailDans le cas où cette situation changerait, la société s'engage lors du renouvellement des documents obligatoires imposé par l'article Ldu code du travail à déclarer Attestations pour des salariés étrangers employés à télécharger Mise à jour Pour tout contrat ou appel d'offres de plus de € HT en vue de l'exécution d'un travail, de la fourniture d'une prestation de services ou de l'accomplissement d'un acte de commerce, le donneur d'ordre doit demander à son Atteste sur l'honneur que: La société n'emploie pas de salariés étrangers entrant dans le cadre des articles D et L du code du travail. si. Je déclare avoir pris connaissance de l'article du code pénal (ci-dessous) **ATTESTATION DE NON-EMPLOI DE TRAVAILLEURS ETRANGERS**. Je déclare avoir pris connaissance de l'article du Dans le cas où cette situation changerait, la société s'engage lors du renouvellement des documents obligatoires imposé par l'article Ldu code du travail à déclarer ses Vous retrouvez dans cette rubrique les formulaires et télédéclarations à destination des actifs, des entreprises et des associations.